

FICHE D INSCRIPTION 2016/2017
STAGE LOISIRS
ECURIES DE LA COUR AU PUIITS

La centrale de reservation vous confirmera par mail l'enregistrement de votre enfant sur le listing de stagiaires pour la période choisie , dès reception de votre fiche d'inscription avec un cheque d'acompte de 77 € à l'ordre des Ecuries de la cour au Puits à :

Valérie TURBELIER

LES ECURIES DE LA COUR AU PUIITS – 429 Bruyères de Calleville
-14670 JANVILLE

REGLEMENT INTERIEUR 2016/2017

1. Nous acceptons les cheques vacances à hauteur de 100€ maxi par stage
2. Les inscriptions ne seront validées qu'à reception de la fiche d'inscription accompagnée d'un cheque d'acompte de 77€ qui vous sera restitué lors de votre arrivée.
3. Concernant les bons d'aides aux vacances délivrés par la CAF ou Conseil Général, nous exigeons l'accord de prise en charge joint à l'inscription ou l'original de l'imprimé CAF signé par l'allocataire
4. Nous rappelons que les enfants sont responsables de leur trousseau et que le club n'est en aucun cas responsable des oublis ou vol.
5. Chaque stagiaire doit veiller à ne pas oublier ses affaires avant le départ, car le club ne prendra pas à sa charge les frais de retour.
6. Les oublis vestimentaires seront conservés 3 mois à compter de la date de fin de stage, passé ce délai, ils seront remis au secours catholique.
7. Nous demandons aux familles de ne pas surcharger les bagages des enfants. Pour les stagiaires qui restent plus de 8 jours au centre, une lessive sera proposée.
8. Attention aux téléphones portables, ipod, MP3 le club dégage sa responsabilité en cas de vol.